

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 08173

Numéro SIREN : 792 601 874

Nom ou dénomination : 2PU

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2018 sous le numéro de dépôt 63501

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 20-07-2018

N° DE DEPOT : 063501

N° GESTION : 2013B08173

N° SIREN : 792601874

DENOMINATION : 2PU

ADRESSE : 2 rue du Professeur Florian Delbarre 75015 Paris

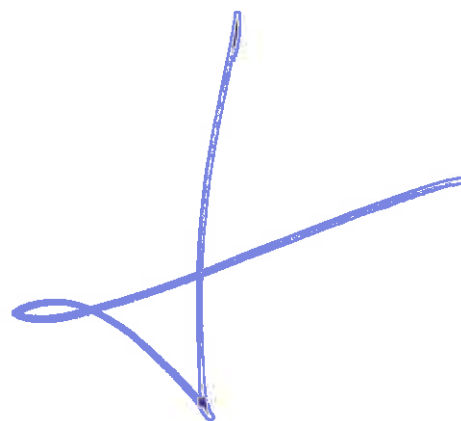
MILLESIME : 2017

**CERTIFIÉ
CONFORME**

2PU

2 Rue du Professeur Florian Delbarre

75015 PARIS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' or 'K' shape with a loop.

Comptes au 31/12/2017



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

Annexes

Notes de l'annexe	8
Créances et dettes	10
Charges à payer	11
Composition du capital social	12
Effectif moyen	13

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				1 500
Autres créances	3 844		3 844	4 097
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	169 734		169 734	7 184
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'événement				
ACTIF CIRCULANT	173 578		173 578	12 780
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de rattachement des obligations				
Ecart de conversion actif	3 884		3 884	
TOTAL GENERAL	177 461		177 461	12 780

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé :)	384 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-641	-2 976
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-322 703	-164 662
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	60 656	-166 641
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	101 900	160 239
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 382	6 042
Dettes fiscales et sociales	7 524	12 331
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	116 805	178 612
Ecart de conversion passif		809
TOTAL GENERAL	177 461	12 780

Compte de résultat

Comptes annuels au 31/12/2017

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				1 500
Production vendue de services				1 500
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				1 500
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				1 500
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			225 050	137 424
Impôts, taxes et versements assimilés			23 576	12 835
Salaires et traitements			60 412	12 700
Charges sociales			12 051	2 963
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			321 089	165 923
RESULTAT D'EXPLOITATION			-321 089	-164 423
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			90	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			90	
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés			1 663	239
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 663	239
RESULTAT FINANCIER			-1 572	-239
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-322 661	-164 662

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	42	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	42	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-42	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	90	1 500
TOTAL DES CHARGES	322 793	166 162
BENEFICE OU PERTE	-322 703	-164 662

Annexes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 177 461 €, et au compte de résultat de l'exercice dégageant une perte de 322 703 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES GENERALES

Les comptes de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par l'arrêté du 26 décembre 2016 en conformité avec le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

2. CHANGEMENTS DE METHODE

Absence de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Absence de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

3. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES INFORMATIONS

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2PU a ouvert le 11 avril 2016, un bureau de représentation à Shanghai, en vue de promouvoir les courses hippiques française en Chine pour le compte des sociétés de courses et du PMU. Les charges sont constatées dans les comptes de 2PU.

Afin de reconstituer les capitaux propres, il a été décidé lors de l'assemblée générale du 23 juin 2017 de la société, d'augmenter son capital de 550 000 €, par émission de 550 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 €.

Afin d'apurer les pertes de la société 2PU et suite à l'augmentation de capital de 550 000 €, il a été décidé lors de la même assemblée générale, de réduire le capital social de 167 000 actions d'une valeur nominale de 1 €, ramenant ainsi le capital de la société 2PU à 384 000€.

2. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2017

Aucun évènement survenu depuis la clôture de l'exercice n'est susceptible de modifier la présentation des comptes 2017.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtée			
Personnel et comptes rattachés	3 844		3 844
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	3 844		3 844

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financiers divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 382	7 382		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	7 524	7 524		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	101 900	101 900		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	116 805	116 805		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		625	2 604	-1 879
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		7 624	12 331	-4 807
TOTAL CHARGES A PAYER		8 149	14 834	-6 685



Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	384 000	550 000	167 000	1

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadre	1	
TOTAL	1	

2PU

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 384 000 Euros
RCS Paris B 792 601 874
Siège Social : 2 rue du Professeur Florian Delbarre
75015 Paris

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

15 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 juin 2018, à 15 heures, s'est tenue l'assemblée générale de la SASU 2PU, au siège social, sur convocation du président.

Ordre du jour :

- Approbation du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels ;
- Approbation des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels ;
- Approbation des comptes de l'exercice écoulé, et affectation du résultat ;
- Décision à prendre concernant la poursuite de l'activité de la Société ;
- Pouvoirs

L'associé unique décide :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du président, et du rapport général du commissaire aux comptes, qu'il approuve dans tous ses termes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette de 322 703 euros.

En conséquence, il donne au président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice écoulé se traduit par une perte de 322 703 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Au compte « report à nouveau » la somme de	- 322 703 euros.
Lequel sera ainsi débiteur de la somme de	- 323 344 euros.

L'associé unique, statuant conformément aux dispositions de l'article L223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social et décide la poursuite de l'activité de la société.



TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique conformément aux dispositions de l'article L227-10 du Code de Commerce, prend acte de l'absence de convention listée dans le rapport de gestion de la Présidence.

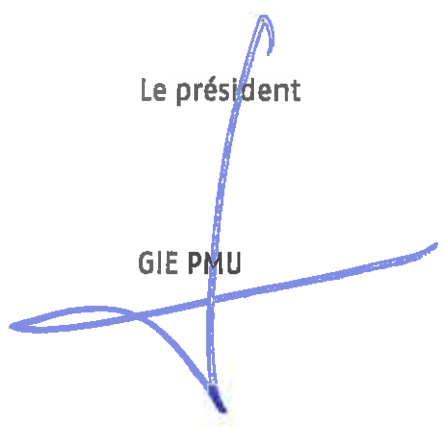
QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 heures 30.

Le président

GIE PMU

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the text 'Le président' and 'GIE PMU'. The signature consists of a long horizontal stroke that loops back and then curves upwards and to the right.

**CERTIFIÉ
CONFORME**

2PU

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'L' shape with a horizontal stroke crossing the vertical one.



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'Associé unique

2PU

2, rue du Professeur Florian Delbarre

75015 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2PU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 610 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 22 mai 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Richard Béjot